

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025  
Reçu en préfecture le 01/07/2025  
Publié le  
ID : 974-249740101-20250701-2025\_069\_BC\_4-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 juin 2025**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 12  
Nombre de représentés : 4  
Nombre d'absents : 0

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2025\_069\_BC\_4**  
**Candidature à l'appel à projet**  
**national "Plan Paysage" 2025**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE  
- Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR -  
Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry  
HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel  
PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

**Nombre de votants :** 16

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
24 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
07/07/2025

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme  
Denise DELAVANNE procuration à Mme Mélissa COUSIN - Mme Laetitia  
LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Bruno DOMEN  
procuration à M. Philippe LUCAS

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2025**

**AFFAIRE N°2025\_069\_BC\_4 : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET NATIONAL "PLAN PAYSAGE" 2025**

**Le Président de séance expose :**

Le ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) et l'Office français de la biodiversité (OFB), lance pour cela une nouvelle édition de l'appel à projets « Plans de paysage ».

Celui-ci se structure autour de trois temps forts :

- Réaliser un diagnostic en vue d'identifier et de qualifier les paysages et leurs dynamiques sur un territoire ;
- Coconstruire des objectifs de qualité paysagère, à partir des ambitions portées et partagées par les acteurs locaux ;
- Développer un programme d'actions afin de mettre en œuvre concrètement les objectifs du plan de paysage.

**Le plan paysage du Territoire de l'Ouest :**

La Collectivité dispose d'un plan paysage (2019-2025). Cet outil a été partiellement mis en œuvre au travers des 66 actions identifiées qui se déclinent autour de plusieurs compétences de l'EPCI.

Ces éléments sont en adéquation avec la volonté politique, retracée dans le nouveau projet de territoire Ouest 2040, de « préserver et valoriser le caractère exceptionnel de notre patrimoine naturel et de nos paysages », dans les différents projets portés par la Collectivité (GEMAPI, tourisme, environnement, mobilité, ...).

L'objectif, aujourd'hui, est de pouvoir, dans un premier temps, effectuer un bilan de ce plan paysage, d'identifier les nouvelles dynamiques du territoire (plan paysage du Parc National, atlas des paysages porté par la DEAL, atlas de la biodiversité portés par les communes, ...) et de faire un état des lieux actualisé.

Puis, dans un second temps, il s'agira de co-construire avec l'ensemble des partenaires volontaires une nouvelle démarche. Cette démarche pourra être menée en retravaillant notamment la priorisation des objectifs de qualité paysagère.

En parallèle, il est proposé de renforcer la préservation de la biodiversité en l'intégrant au futur SCoT, qui vaudra Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et dont la révision a été engagée par délibération le 16 décembre 2022.

Les travaux du plan paysage viendront alimenter ce document et permettre ainsi une meilleure prise en compte de ces enjeux, d'une part, dans l'organisation du territoire, par une retranscription au sein des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes et d'autre part, dans l'instruction des permis de construire dont la surface de plancher est supérieure à 5 000 m<sup>2</sup>. Ces travaux alimenteront également les autres documents de planification et de stratégie territoriale.

Les objectifs de la démarche sont les suivants :

- Effectuer un bilan du plan paysage actuel et co-construire, avec les acteurs, une nouvelle démarche pour le territoire, tout en intégrant un volet préservation de la biodiversité ;
- Identifier et affiner les différentes trames (notamment les trames verte, bleue, noire et brune) et les intégrer dans le SCoT, afin de préserver les milieux et les paysages, de lutter contre l'artificialisation des sols et de sauvegarder les « puits carbone » du territoire.

Il est proposé de décliner la démarche en 3 volets :

- **1er volet : Définition des trames verte, bleue, noire et brune du Territoire de l'Ouest et intégration dans le SCoT** (septembre 2025 à février 2026 puis travail avec les services de la Collectivité pour intégration aux documents cadres)
  - Calage du planning de mise en œuvre et ajustement de la méthodologie ;
  - Audit de la Trame Verte et Bleue du SCoT existant, état des lieux, compilation, cartographie des puits de carbones, synthèse des données et analyse ;
  - Proposition d'une stratégie de consolidation et d'intégration des trames écologiques au SCoT AEC Ouest.
- **2ème volet : AMO pour le bilan, l'actualisation du plan paysage, l'intégration d'un volet biodiversité et l'animation de la démarche** (mars 2026 à novembre 2028)
  - Calage du planning de mise en œuvre et ajustement de la méthodologie ;
  - Bilan du plan paysage actuel ;
  - Concertation, co-construction avec les acteurs (définition des actions prioritaires) et intégration d'un volet biodiversité (il est nécessaire de développer la connaissance du territoire, de ses atouts et de ses faiblesses, afin de pouvoir proposer des actions concrètes de préservation) ;
  - Rédaction du nouveau plan paysage : orientations, objectifs et plan d'action ;
  - Appui à l'animation (renforcer l'animation interne et redonner une dynamique à la démarche) et mise en place d'actions de sensibilisation du public (les modalités de concertation seront proposées par le bureau d'étude et devront intégrer, par exemple, des fresques de la biodiversité, des cafés débats, etc.).
- **3ème volet : Animation de la démarche** (sur l'ensemble du projet)
  - Echanges réguliers avec les partenaires et les services ;
  - Suivi des marchés et des actions ;
  - Suivi des projets portés par les partenaires ;
  - Suivi de la bonne réalisation des objectifs et suivi des indicateurs ;
  - Rédaction des bilans et animation des réunions.

## Budget prévisionnel

Le budget estimé pour la mise en œuvre des 3 volets de la démarche « Paysage et biodiversité » du Territoire de l'Ouest est estimé à 115 000 €.

| Total HT  | Appel à projet | Territoire de l'Ouest |
|-----------|----------------|-----------------------|
| 115 000 € | 60 000 €       | 55 000 €              |

Afin de mener à bien cette mission, il est proposé de solliciter auprès des services de l'État et de l'Office Français de la biodiversité (OFB), une subvention de 60 000 euros dans le cadre de l'appel à projets « Plan Paysage » 2025, sur le volet biodiversité.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/06/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 04/06/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- VALIDER la candidature du Territoire de l'Ouest à l'appel à projets « Plan paysage » 2025.**
- VALIDER le plan de financement prévisionnel.**
- AUTORISER le Président à solliciter la participation financière de l'État et de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation du projet « Plan Paysage ».**
- AUTORISER le Président à signer tous les actes nécessaires à cette demande de participation financière.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président